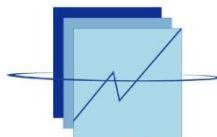


République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse

T3 2023



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39

Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%. Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 57,3%.

Analyse d'ensemble : Une hausse du nombre d'employés

Au troisième trimestre 2023, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 338 034 contre 340 117 un an plus tôt, soit une diminution de 0,6%. En revanche, les rémunérations globales ont augmenté de 1,0% sur la même période, passant de 345,6 milliards de FCFA à 349,2 milliards de FCFA. Concernant les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé, elles ont diminué de 1,0% sur la période.

I. Analyse de l'emploi

I.1 Vue d'ensemble : une baisse du nombre d'employés dans le secteur moderne

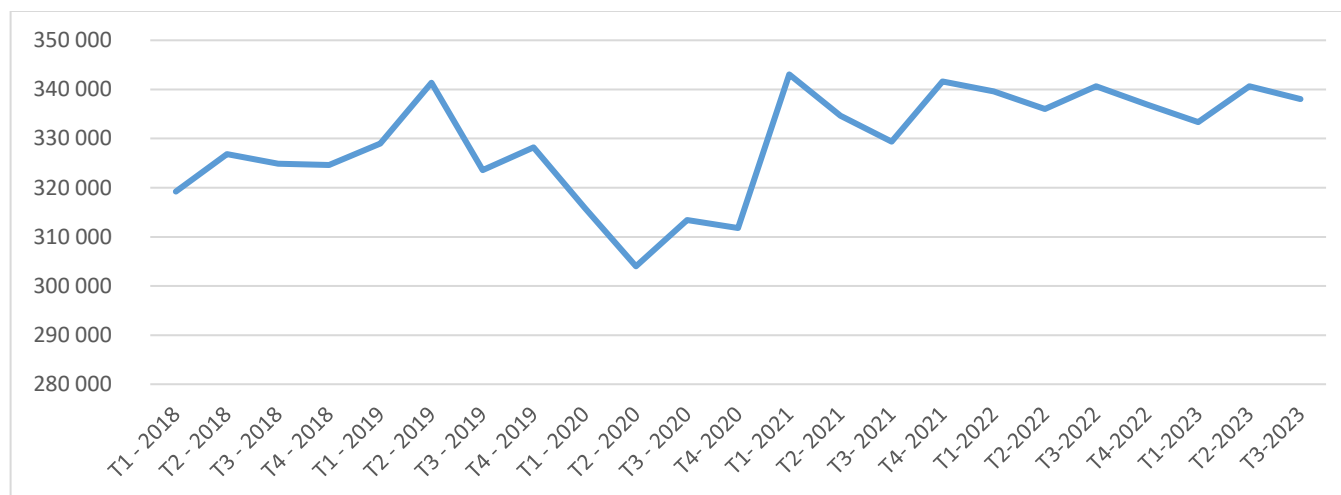
Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, s'est replié de 0,6% au troisième trimestre 2023, comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution est consécutive à la régression des effectifs dans l'industrie (-8,6%) et la construction (-2,7%). En revanche, elle a été amoindrie par la hausse des effectifs dans le commerce (+8,0%) et les services (+3,5%).

Le repli du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie est lié à celui des effectifs dans les activités de production et distribution de gaz et d'électricité (-12,3%) et de fabrication (-9,9%). Toutefois, il est noté une augmentation du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités extractives (+16,0%) et de production d'eau (+12,7%).

L'accroissement des effectifs dans les services est imputable à l'augmentation du nombre d'employés dans les sous-secteurs des activités de soutien et de bureau (+11,2%), des activités immobilières (+10,0%), pour la santé humaine et l'action sociale (+9,2%) et des activités d'hébergement et de restauration (+8,1%). De même, les effectifs dans les activités

spécialisées, scientifiques et techniques (+5,8%), et de transport et d'entreposage (+1,2%) ont augmenté. Cependant, un repli du nombre de salariés est enregistré dans les services de l'enseignement (-5,2%), d'information et de communication (-1,6%) et les services artistiques, sportives et récréatives (-0,9%).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne



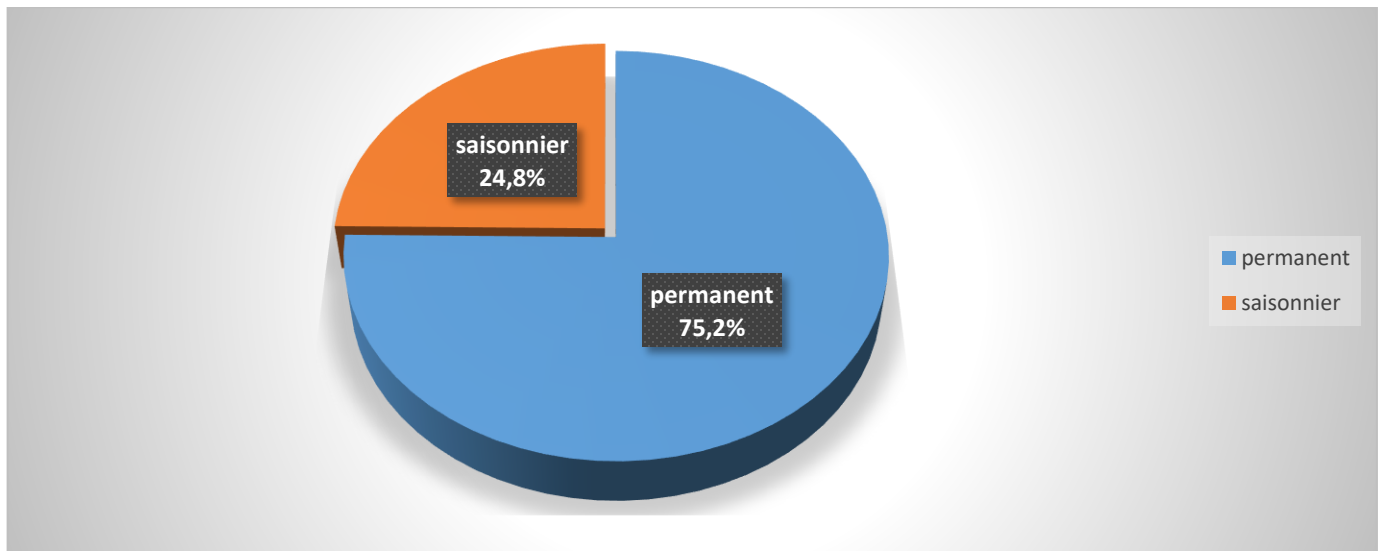
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une prédominance des permanents au troisième trimestre 2023. En effet, 75,2% des employés du secteur moderne sont des permanents.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la totalité des branches d'activités. Cependant, il convient de noter un recours assez important à des saisonniers dans les sous-secteurs de l'enseignement (49,8%), des industries extractives (44,7%), des services de soutien et de bureau (42,5%) et de la construction (41,1%).

Graphique 2: Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au deuxième trimestre 2023

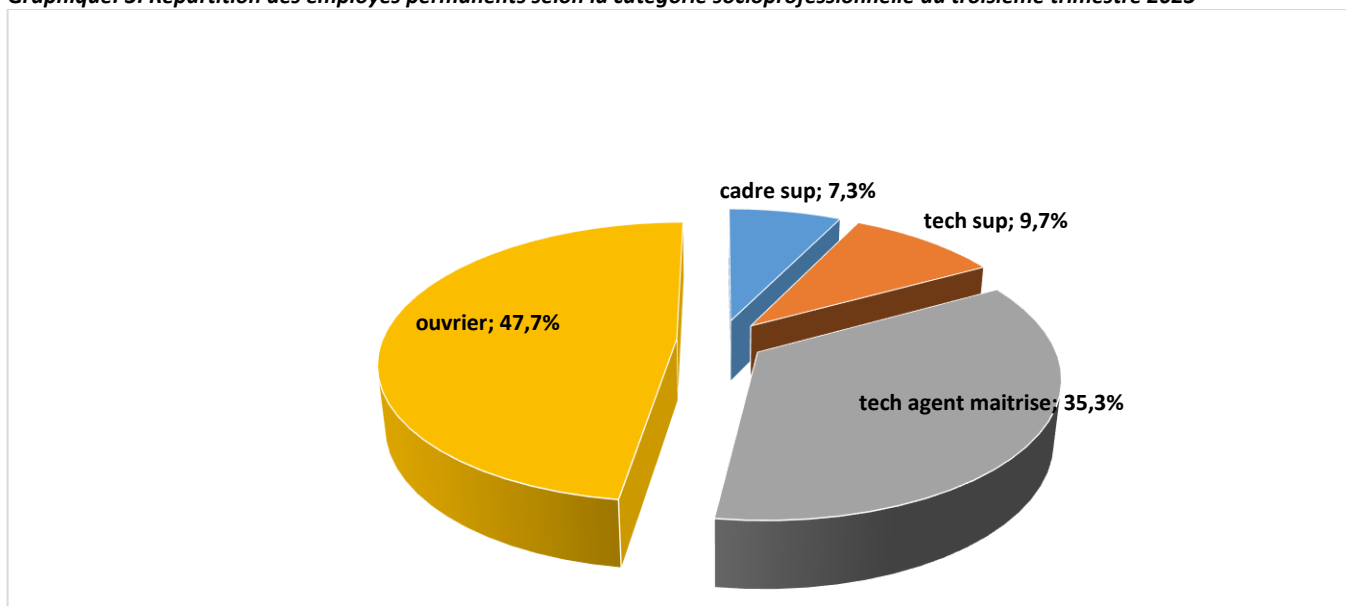


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au troisième trimestre 2023, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (47,7%) dans le secteur moderne hors administration publique. Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 35,3% des permanents. Les techniciens supérieurs et cadres moyens ainsi que les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 9,7% et de 7,3%.

Graphique 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l' « électricité et gaz » et de l' « eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 60,9% et 47,0%.

Par ailleurs, au titre du trimestre sous revue, 65,3% des effectifs permanents dans la construction sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 45,4% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

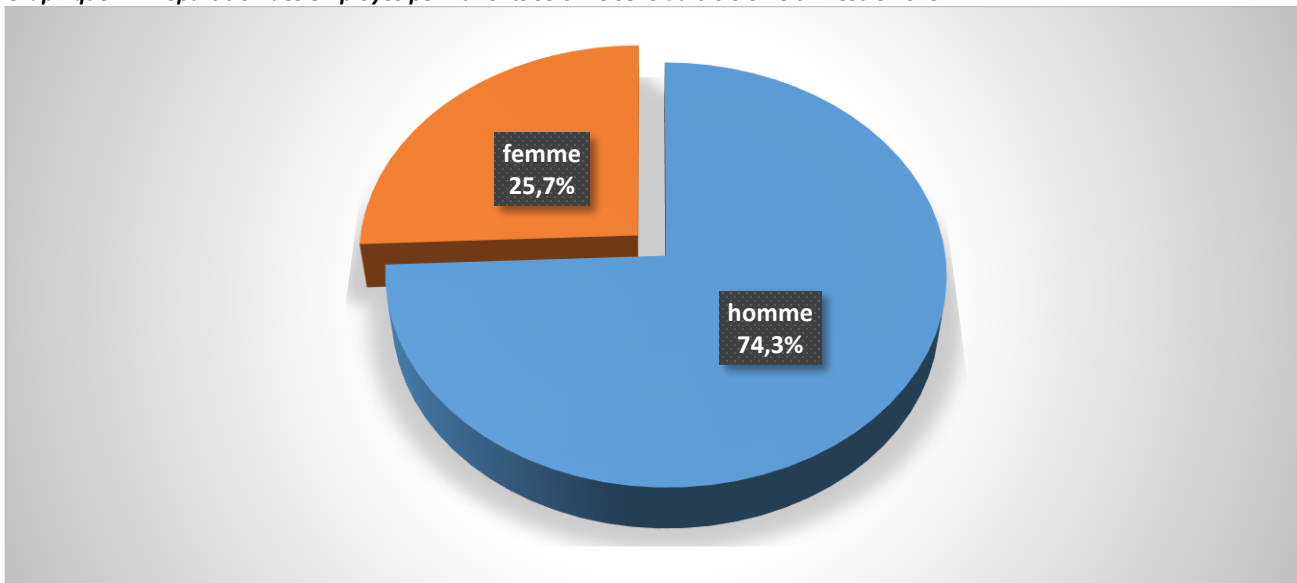
Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. L'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (76,1%), les activités immobilières (64,9%), artistiques, sportives et récréatives (56,2%), les services d'hébergement et de restauration (50,4%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (39,7%) et de l'enseignement (37,6%) ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques (35,8%), tandis que les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,0%), le transport et l'entreposage (44,4%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les techniciens supérieurs (36,0%) qui ont été plus nombreux au troisième trimestre 2023.

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle une prédominance des hommes qui constituent 74,3% des permanents au troisième trimestre 2023.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans le secteur des services (38,3%), en particulier dans les sous-secteurs de l'enseignement (49,9%), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (46,4%), pour la santé humaine et l'action sociale (46,0%) et des activités financières et d'assurance (44,4%).

Graphique 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au troisième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

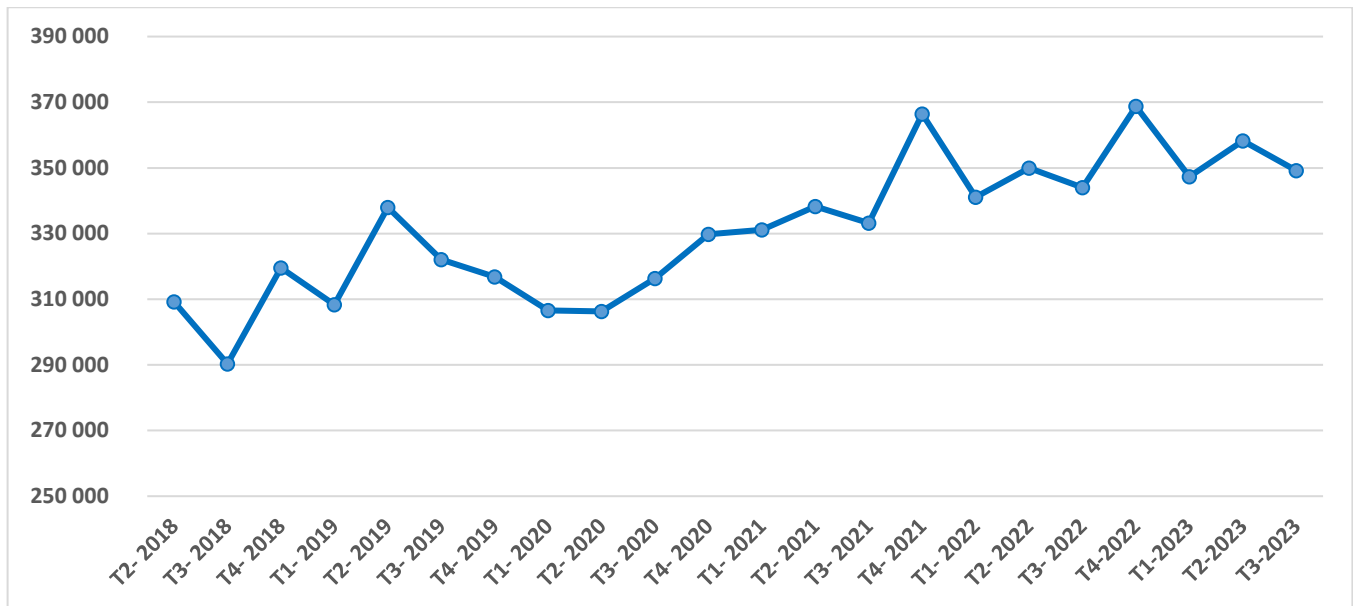
II. Analyse de la rémunération

II.1. Vue d'ensemble : une augmentation de la rémunération des travailleurs

Au troisième trimestre 2023, la masse salariale dans le secteur moderne s'est établie à 349,2 milliards de FCFA contre 344,1 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 1,5%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs du commerce (+4,6%), des services (+4,4%) et de la construction (+0,3%). Il a été amoindri par la contraction de 4,1% de la masse salariale dans le secteur de l'industrie.

L'augmentation de la masse salariale dans le secteur des services est essentiellement portée par celle des rémunérations dans les activités pour la santé humaine et l'action sociale (+40,4%), l'hébergement et la restauration (+35,1%), les activités immobilières (+18,0%) et l'information et la communication (+13,9%). Dans l'industrie, le recul de la masse salariale est consécutif à sa baisse dans les sous-secteurs des activités de production et distribution d'électricité et de gaz (-9,7%) et des activités de fabrication (-6,0%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



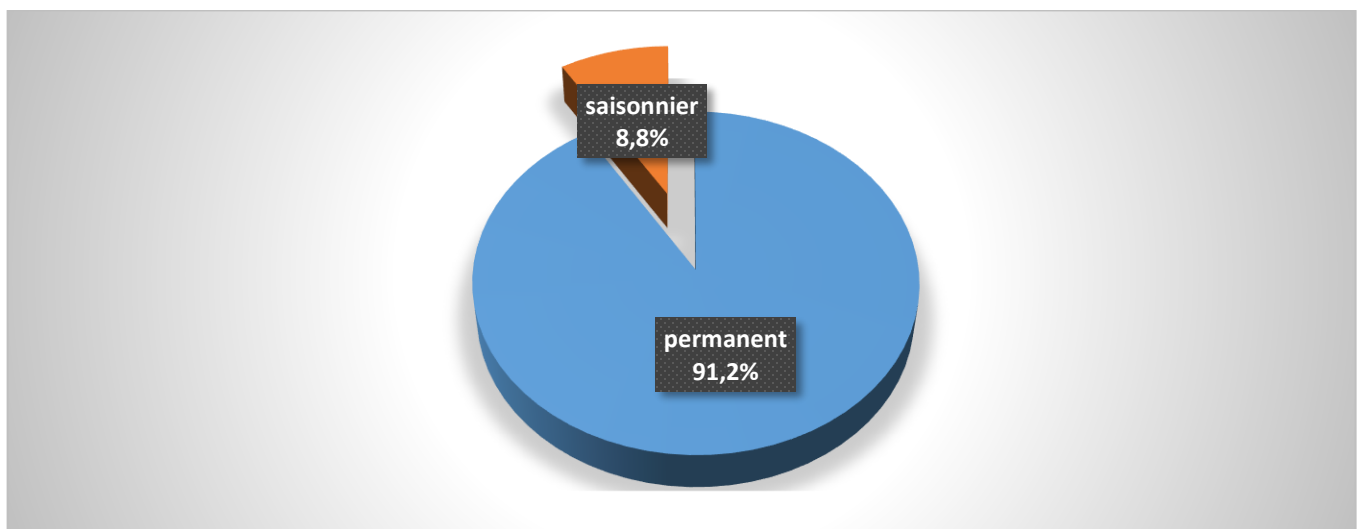
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (91,2%) des salaires versés au troisième trimestre 2023 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au troisième trimestre 2023 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations dans l'enseignement (39,4%) est versée au personnel non permanent.

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au troisième trimestre 2023

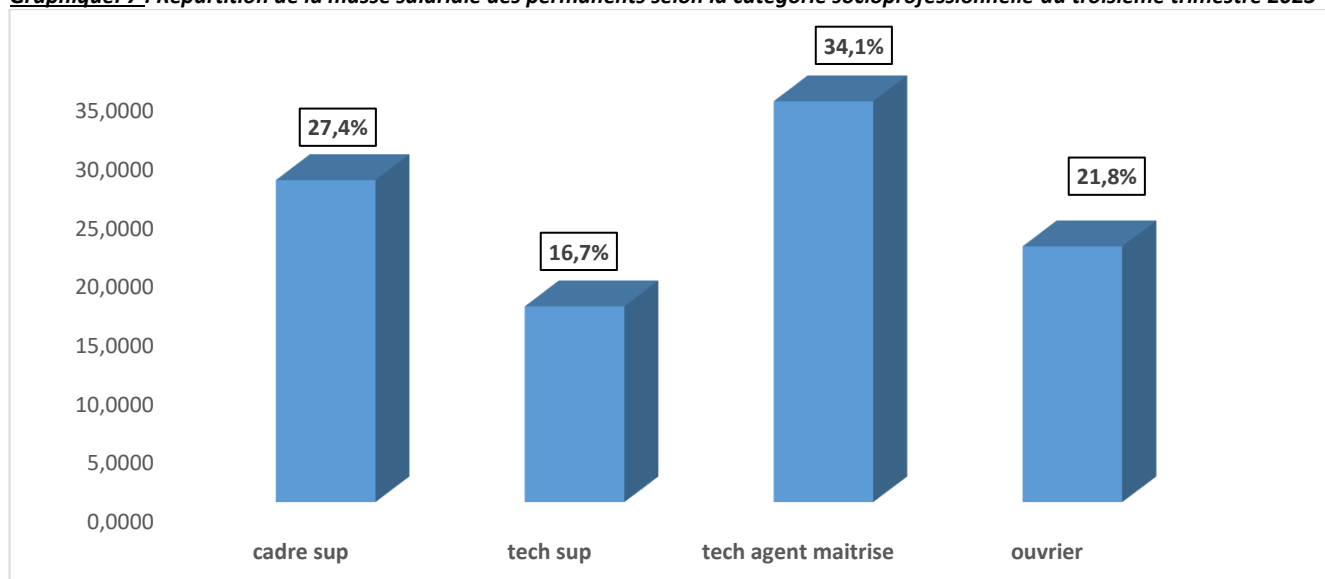


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au troisième trimestre 2023, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 44,1% de la rémunération est versée à 17,0% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,3% et 9,7% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 27,4% et 16,7% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui représentent 47,7% des effectifs permanents au troisième trimestre 2023 ont reçu 21,8% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (35,3% des effectifs), ils ont perçu 34,1% de la rémunération.

Graphique: 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 32,7% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 30,7% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 16,6% et 20,0% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 33,0% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 27,1% et 19,3% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la

construction, ils ont perçu 20,6% de la masse salariale versée au troisième trimestre 2023 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 34,7% de la rémunération du troisième trimestre 2023. Les techniciens et agents de maîtrise ont reçu 28,0% des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs en ont reçu, respectivement, 21,7% et 15,7%.

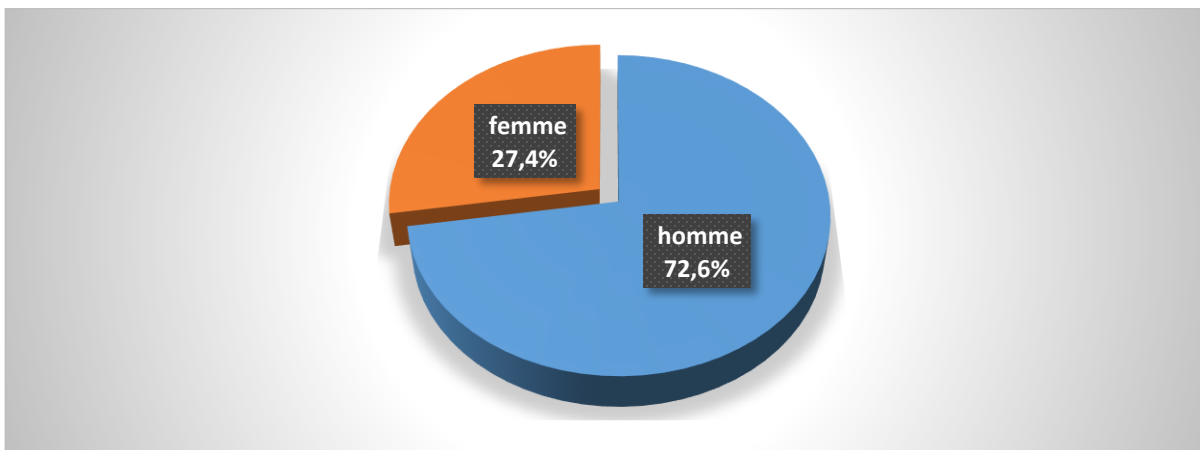
S'agissant des services, plus des deux tiers de la masse salariale du troisième trimestre 2023 sont versés aux cadres supérieurs (31,7%) et techniciens et agents de maîtrise (37,9%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 14,8% et 15,5%.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 72,6% des salaires versés aux permanents au troisième trimestre 2023 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale (49,7%), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (47,5%), de l'enseignement (45,4%) et des activités financières et d'assurance (40,6%) est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au troisième trimestre 2023

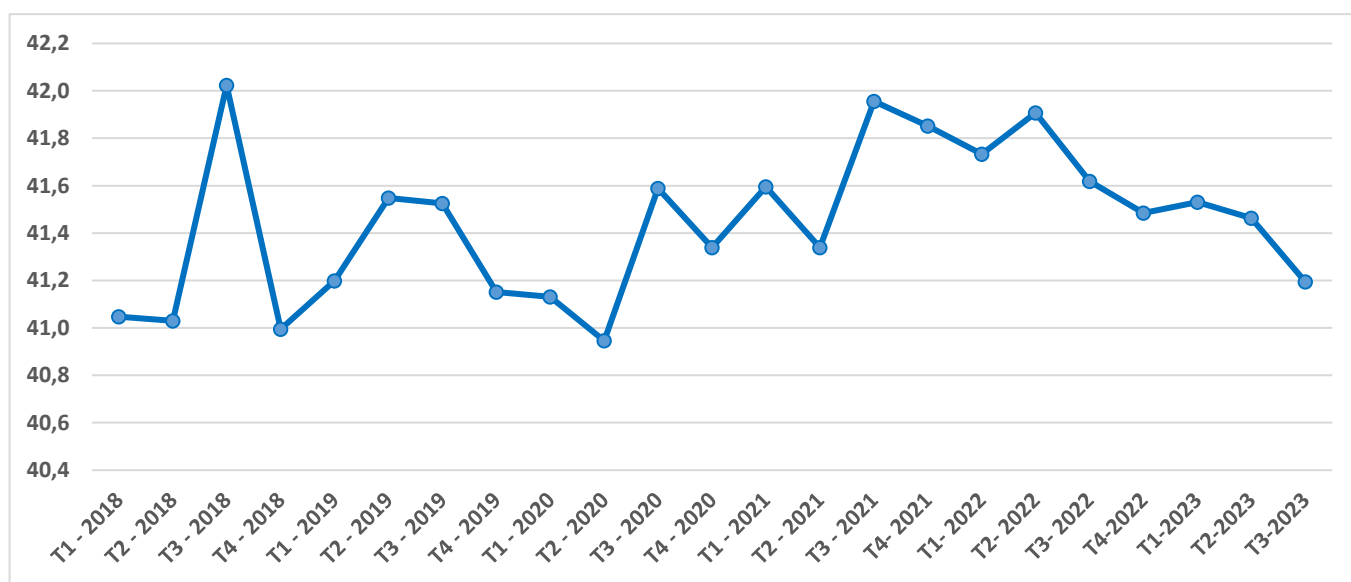


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,2 heures au troisième trimestre 2023 contre 41,6 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une baisse de 1,0%. Cette situation est imputable principalement à la diminution des heures hebdomadaires moyennes travaillées dans la construction (-2,2%), les services (-1,4%) et le commerce (-0,7%). En revanche, sur la même période, elles ont augmenté de 0,2% dans le sous-secteur de l'industrie.

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Annexe

Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au troisième trimestre 2023

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 - 2022	T3 - 2023	Evolution (%) T3-23/ T3-22
INDUSTRIE dont ...	111 720	102 120	-8,6
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 238	4 916	16,0
ACTIVITES DE FABRICATION	101 534	91 453	-9,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 808	3 340	-12,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 140	2 411	12,7
CONSTRUCTION	28 228	27 453	-2,7
COMMERCE	53 476	57 769	8,0
SERVICES dont ...	146 694*	150 693	2,7
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 481	15 670	1,2
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	12 898	13 938	8,1
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 733*	7 608	-1,6
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	57 895	56 718	-2,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	880	968	10,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 867	1 975	5,8
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	34 920	38 846	11,2
ENSEIGNEMENT	7 657	7 260	-5,2
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 606	3 939	9,2
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 280	1 269	-0,9
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 477	2 503	1,0
EFFECTIF MOYEN	340 117*	338 034	-0,6

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* Données mises à jour

Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au troisième trimestre 2023

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2023		
	Permanents	Non permanents	Total
INDUSTRIE dont ...	69,8	30,2	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	55,3	44,7	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	68,7	31,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,5	0,5	100,0
CONSTRUCTION	58,9	41,1	100,0
COMMERCE	76,3	23,7	100,0
SERVICES dont ...	81,4	18,6	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	85,7	14,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	91,1	8,9	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	72,1	27,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,7	0,3	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	84,1	15,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	94,2	5,8	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	57,5	42,5	100,0
ENSEIGNEMENT	50,2	49,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	81,5	18,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	73,0	27,0	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	68,7	31,3	100,0
Ensemble	75,2	24,8	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2023				
	cadre	tech	tech ag.	ouvrier	Total
INDUSTRIE dont ...	4,4	13,0	22,3	60,3	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	7,2	7,9	34,7	50,1	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,5	13,5	18,8	63,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,0	12,5	60,9	23,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES	2,4	4,0	47,0	46,7	100,0
CONSTRUCTION	5,0	7,1	22,6	65,3	100,0
COMMERCE	6,6	7,9	40,1	45,4	100,0
SERVICES dont ...	9,5	8,9	42,7	39,0	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	7,0	27,1	44,4	21,5	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	3,0	13,4	33,1	50,4	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	35,5	36,0	20,7	7,8	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,6	0,8	62,0	26,7	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	10,8	10,8	13,5	64,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	18,1	28,8	17,2	35,8	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,8	5,3	13,8	76,1	100,0
ENSEIGNEMENT	7,6	18,3	36,5	37,6	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	11,3	18,4	30,6	39,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	20,8	9,5	13,5	56,2	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,8	0,0	3,4	95,8	100,0
Ensemble	7,3	9,7	35,3	47,7	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au troisième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2023		
	Homme	Femme	Total
INDUSTRIE dont ...	89,1	10,9	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,1	11,9	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	90,0	10,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,4	22,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,3	17,7	100,0
CONSTRUCTION	90,6	9,4	100,0
COMMERCE	79,7	20,3	100,0
SERVICES dont ...	61,7	38,3	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	75,1	24,9	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	64,7	35,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	66,2	33,8	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,6	44,4	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	64,9	35,1	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	53,6	46,4	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	69,7	30,3	100,0
ENSEIGNEMENT	50,1	49,9	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	54,0	46,0	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	70,1	29,9	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	58,1	41,9	100,0
Ensemble	74,3	25,7	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T3- 2022	T3- 2023	Evolution (%) T3-23/ T3-22
INDUSTRIE dont ...	110 641	106 135	-4,1
ACTIVITES EXTRACTIVES	10 270	11 285	9,9
ACTIVITES DE FABRICATION	80 515	75 684	-6,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	15 482	13 975	-9,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	4 374	5 191	18,7
CONSTRUCTION	18 771	18 826	0,3
COMMERCE	49 398	51 657	4,6
SERVICES dont ...	166 767*	172 554	3,5
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	19 308	19 275	-0,2
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	5 647	7 628	35,1
INFORMATION ET COMMUNICATION	19 695*	22 425	13,9
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	71 041	70 822	-0,3
ACTIVITES IMMOBILIERES	682	805	18,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 373	28 373	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	15 719	16 604	5,6
ENSEIGNEMENT	2 652	2 556	-3,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 083	1 521	40,4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 790	1 706	-6,4
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	778	839	7,8
Rémunération globale	345 578*	349 172	1,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* Données mises à jour

Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au troisième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2023		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	90,0	10,0	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,7	12,3	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	87,9	12,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	100,0	0,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	98,0	2,0	100,0
CONSTRUCTION	74,9	25,1	100,0
COMMERCE	90,5	9,5	100,0
SERVICES dont ...	93,9	6,1	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	92,6	7,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,6	5,4	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	92,9	7,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,9	0,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	92,7	7,3	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	97,8	2,2	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	70,2	29,8	100,0
ENSEIGNEMENT	60,6	39,4	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	87,1	12,9	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	94,1	5,9	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	90,3	9,7	100,0
Rémunération globale	91,2	8,8	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2023				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	16,6	20,0	32,7	30,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	19,9	12,9	42,1	25,1	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	19,1	22,2	24,1	34,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	6,3	17,2	59,3	17,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,9	12,4	53,4	28,3	100,0
CONSTRUCTION	27,1	19,3	20,6	33,0	100,0
COMMERCE	34,7	15,7	28,0	21,7	100,0
SERVICES dont ...	31,7	14,8	37,9	15,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	25,3	28,2	36,1	10,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13,7	13,3	34,0	39,0	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	58,1	34,8	5,4	1,7	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,7	0,7	62,6	10,9	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	26,1	19,5	17,6	36,8	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	42,7	29,3	9,4	18,6	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	16,4	11,0	26,7	45,9	100,0
ENSEIGNEMENT	19,9	26,3	33,0	20,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	38,4	9,3	30,5	21,8	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	48,1	12,8	14,0	25,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	7,8	0,0	6,4	85,8	100,0
Rémunération globale	27,4	16,7	34,1	21,8	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au troisième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2023		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	87,0	13,0	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	90,4	9,6	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	88,3	11,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	79,5	20,5	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,9	17,1	100,0
CONSTRUCTION	88,3	11,7	100,0
COMMERCE	75,6	24,4	100,0
SERVICES dont ...	61,8	38,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	73,8	26,2	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	68,8	31,2	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	62,9	37,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	59,4	40,6	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	61,3	38,7	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	52,5	47,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,3	24,7	100,0
ENSEIGNEMENT	54,6	45,4	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	50,3	49,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	70,4	29,6	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	65,1	34,9	100,0
Rémunération globale	72,6	27,4	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 - 2022	T3- 2023	Evolution (%) T3-2023/T3-2022
INDUSTRIE dont ...	40,8	40,9	0,2
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES DE FABRICATION	40,7	40,7	-0,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,5	42,9	0,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	40,0	0,0
CONSTRUCTION	40,9	39,9	-2,2
COMMERCE	43,1	42,8	-0,7
SERVICES dont ...	41,7	41,1	-1,4
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	39,5	40,0	1,3
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	43,7	43,6	-0,4
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,1	0,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	45,6	44,8	-1,7
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,7	39,2	-1,3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	42,2	42,1	-0,2
ENSEIGNEMENT	33,0	32,4	-2,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	50,2	50,0	-0,5
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	44,3	40,0	-9,7
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,2	40,0	-0,4
Heure hebdomadaire moyenne	41,6	41,2	-1,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'emploies de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles par intérim : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE et Thierno Birahim NIANG**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion : **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**